

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	30 janvier 2024
Délibération N°	02
Date de la convocation	19 janvier 2024
Objet	3.2 Montarnaud - Modification du prix de vente du local n°05 attribué au dentiste dans la réalisation du « forum santé » situé ZAC du Pradas - macro-lot n°8

L'an deux mille vingt-quatre le trente janvier à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE
Alain COMBES (démission)
Christophe DESTAING
Serge RABINEAU
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Clémence ARTIERES (pouvoir à M FERRANDO)
Manar BOUIDA (pouvoir à M RIGAUD)
Véronique CALUEBA (pouvoir à Mme PESTEIL)
Augustin CHOMEL (pouvoir à M GAUDY)
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240130-20240130-02b-DE-DE
Date de télétransmission : 02/02/2024
Date de réception préfecture : 02/02/2024

Objet : 3.2 - Montarnaud – Modification du prix de vente du local n°5 attribué au dentiste dans la réalisation du « forum santé » situé Zac du Pradas – macro-lot n°8

Le 30 janvier 2024,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Considérant le prix de vente du local n°5 visé en objet, fixé initialement à la somme de 264 921,72 €HT voté par délibération du 31 octobre 2023.

Considérant la demande de la suppression par le futur acquéreur d'une porte vitré dans ce local, le prix a été revu pour un montant de 261 471,72 €HT.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

De valider le prix de vente du local d'activité n°5 visé en objet, fixé à 261 471.72€HT.

ARTICLE 2 :

D'autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet, et notamment de signer le contrat de réservation et l'acte authentique le réitérant.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA du 30/01/2024
DEV & MOA - EC/CS

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240130-20240130-02b-DE-DE
Date de télétransmission : 02/02/2024
Date de réception préfecture : 02/02/2024

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Gaudy', is written over the typed name and extends across the bottom left of the page.

68

A small, handwritten signature in blue ink, possibly 'F. N. Y.', is located in the bottom right corner of the page.